

Toute l'actualité de votre commune

PRINTEMPS 2025

LA ROMAGNE

le FLASH infos

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

P2

VIE ASSOCIATIVE

FLASH P8

INFOS DIVERSES

FLASH P12

LA MAIRIE INFORME

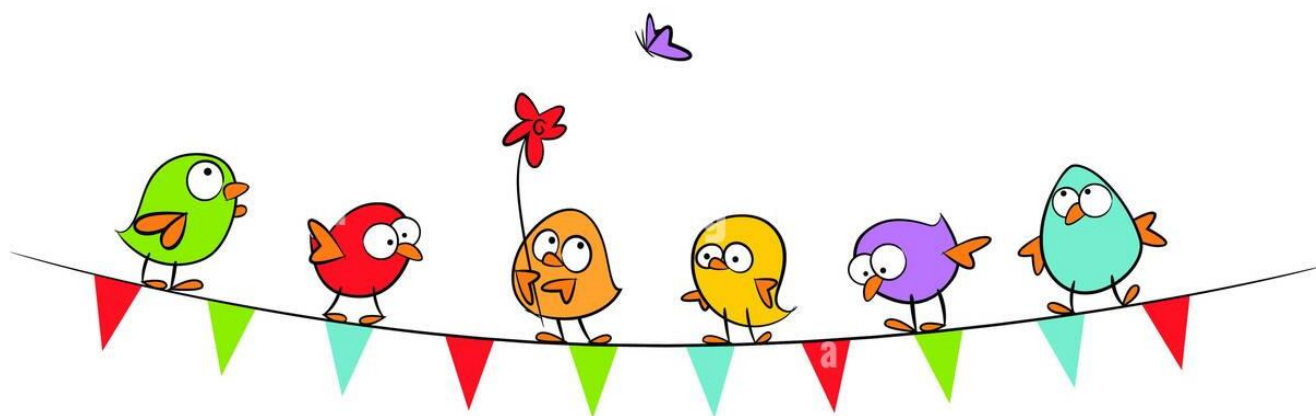
FLASH P15

Agenda

FLASH P16



Installation d'un nouveau portail à l'école réalisé par l'entreprise Talon



■ CONSEIL DU 24 JANVIER 2025

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

Madame le Maire décide d'ajouter 3 questions à l'ordre du jour :

3 bis – Charte de qualité des maisons d'assistants maternels Cholet Agglomération

3 ter – Subvention du Budget Communal au Budget C.C.A.S.

3 quatre – Convention de mise à disposition de locaux entre Cholet Agglomération et la commune - Itinérances

1 – Soutien à Mayotte

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

L'Association des Maires de France appelle les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

Elle a décidé de la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte ».

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection Civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences. L'AMF soutient cette opération.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à la Protection civile.

En réunion maire-adjoints, il a été envisagé une aide de 400 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 400 euros à la Protection Civile afin de venir en aide au territoire de Mayotte. Cette subvention sera inscrite sur la ligne des subventions caritatives du Budget communal.

2 – Parking des Ecoliers

. Travaux SIEML

Dans le cadre des travaux, il a été demandé au SIEML de prévoir le déplacement d'un candélabre ainsi que l'installation de borniers. L'avant-projet sommaire du SIEML s'élève à 14.045 euros. Le montant de la participation à verser par la commune serait de 7.022,50 euros.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur cette proposition afin que le SIEML puisse engager les études nécessaires et déterminer de manière plus définitive le coût des travaux.

. Demandes de subventions

Afin de diminuer le coût pour la commune des travaux d'aménagement du parking des écoliers, la commune déposera des demandes de subvention au titre de la DETR-DSIL ainsi qu'un dossier au titre des « Amendes de Police ».

3 – City-Park

. Présentation du projet

Monsieur Clément Samson présente le projet d'installation d'un city-park au-dessus des terrains de foot étudié par la commission Voirie.

L'estimation de cette réalisation s'élève à 95.000 euros HT comprenant la plateforme, le terrassement, les aménagements ainsi que la structure.

Le conseil municipal, par 17 voix « Pour » et 1 abstention, approuve le projet.

. Demandes de subvention

Afin de limiter l'impact financier du projet d'installation du city-park, le conseil municipal autorise, par 17 voix « Pour » et 1 abstention, Madame le Maire à déposer des demandes de subvention relatives à l'installation d'un city-park.

3 bis – Point ajouté : Charte de qualité des maisons d'assistants maternels Cholet Agglomération

Cholet Agglomération, dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) propose aux communes de son territoire de signer une charte de qualité des maisons d'assistants maternels.

Cette charte est un engagement entre les collectivités et les MAM pour un fonctionnement répondant aux besoins des familles et du territoire.

Les MAM doivent être signataires de cette charte pour pouvoir prétendre aux aides financières des collectivités.

La commune reste décisionnaire des aides financières allouées aux porteurs de MAM.

Les recommandations de fonctionnement :

- le statut juridique de la MAM doit être associatif loi 1901
- les horaires d'ouverture doivent être suffisamment étendus pour répondre aux besoins des familles
- les assistants maternels doivent s'engager à répondre positivement le plus souvent possible aux demandes d'accueil occasionnel
- les assistants maternels sont invités à accueillir en priorité les enfants habitant la commune
- ils sont invités à fréquenter le Relais Petite Enfance de leur territoire en participant aux actions collectives proposées
- la MAM doit faire apparaître le rôle et la place des parents dans leur organisation
- un échange entre les élus locaux et les professionnels de la Convention Territoriale Globale sera réalisé chaque année. L'association devra donc fournir un bilan.

Les aides financières susceptibles d'être versées par les communes correspondent à un montant plafonné de 4.000 euros, couvrant les dépenses liées aux frais d'installation à hauteur de 50 %. Le versement s'effectue en une seule fois sur présentation de factures et est susceptible de donner lieu à un remboursement en cas de dissolution de la MAM dans les 5 ans qui suivent l'installation, au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture et de fermeture.

Le conseil municipal, compte-tenu des structures présentes sur la commune, ne souhaite pas (3 voix « Pour », 10 abstentions, 5 voix « Contre ») signer cette charte de qualité.

3 ter – Point ajouté : Subvention du Budget Communal au Budget C.C.A.S.

Une réunion du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) prévue le 12 février prochain, il semble judicieux de voter à ce moment-là le budget pour l'année 2025.

Chaque année, le budget communal verse une subvention au budget du C.C.A.S.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de verser une subvention de 2.000 euros.

3 quatre – Point ajouté : Convention de mise à disposition de locaux entre Cholet Agglomération et la commune – Itinérances

Cholet Agglomération organise, en partenariat avec la commune, l'exposition « A la découverte du cadastre de La Romagne », du 26 février au 12 mars 2025, au sein de la salle municipale.

Cholet Agglomération propose donc à la commune la signature d'une convention relative à la mise à disposition de la salle municipale durant cette exposition.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention avec Cholet Agglomération pour la mise à disposition gracieuse de la salle municipale durant l'exposition « A la découverte du cadastre de La Romagne »

4 – Questions et informations diverses

a/ DIA 7 place de l'Eglise

Il s'agit de la vente d'une maison située 7 place de l'Eglise cadastrée AA 224 d'une superficie de 516 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

b/ DIA 37 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'une maison située 37 rue du Commerce, cadastrée AD 94 et AD 138, d'une superficie totale de 149 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

■ CONSEIL DU 28 MARS 2025

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Clôture du budget annexe « Lotissement des Tisserands »

Madame Marie-Pierre BOURGET quitte la séance.

Monsieur Laurent GAUDRY rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement des Tisserands » a été ouvert par délibération n°2019-12-03 en date du 20 décembre 2019 afin de répondre à la création du Lotissement communal « des Tisserands ».

Compte-tenu que tous les lots ont été vendus et les travaux réalisés, ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables détaillées ci-dessous ainsi que la prise en charge du déficit d'un montant de 64 495,78 € par le budget communal seront réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2025.

Rétrocession des espaces communs au budget communal :

Compte	Mandats	Montants
2151-041	Montant des travaux de voirie	32 803.30 €
	<i>Lot 1 - VRD terrassement</i>	<i>6 803.05 €</i>
	<i>Lot 1 - VRD voirie 1ère phase</i>	<i>7 166.75 €</i>
	<i>Lot 1 - VRD finition voirie</i>	<i>18 833.50 €</i>
21531-041	Montant des travaux d'eau potable	8 748.10 €
	<i>Lot Eau potable</i>	<i>8 748.10 €</i>
21532-041	Montant des travaux d'assainissement	16 406.12 €
	<i>Lot 1 - VRD assainissement</i>	<i>16 406.12 €</i>
2128-041	Montant des travaux d'espaces verts	1 100.00 €
	<i>Lot Espaces verts</i>	<i>1 100.00 €</i>
	TOTAL	59 057.52 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la clôture du budget annexe « Lotissement des Tisserands » au 31 décembre 2025 et que toutes les opérations comptables détaillées ci-dessus soient reprises au budget principal de la commune, d'approuver la prise en charge par le budget communal 2025 du déficit du budget annexe « Lotissement des Tisserands » constaté à la clôture de l'exercice 2025 par un mandat au budget communal de 64 495,78 € au compte 65821 et un titre au budget du Lotissement des Tisserands de 64 495,78 € au compte 75822 et charge Madame le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui était soumise à la TVA.

Madame Marie-Pierre BOURGET rejoint la séance.

2– Budget Communal

a/ Compte Financier Unique 2024

- Section de fonctionnement : + 1 279 205,78 €

- Section d'investissement : + 177 624,62 €

Total : + 1 456 830,40 €

Le solde des dépenses/recettes engagées, restes à réaliser est de 0,00 €, la somme disponible à reprendre au budget primitif 2025 est de 1 279 205,78 € en fonctionnement, et 177 624,62 € en investissement.

b/ Les subventions aux associations :

Associations hors sport	Subvention accordée	Associations sportives	Subvention accordée
ADMR du Choletais	750,00 €	Football	1 498,00 €
Agriculteurs (sur présentation de facture)	544,70 €	Eveil Sportif	294,00 €
APEL Romag'Noël (provision)	Maxi 1 500,00 €	Eveil Danse	1 064,00 €
ARMHA	241,00 €		
Association Verte Vallée	600,00 €	Subventions exceptionnelles	
Bibliothèque Point Virgule	380,00 €	Multi Act'Enfance	5 000,00 €
CSI – Soutien aux interventions	1 145,10 €	OGECEcole L'Arc-en-Ciel	7 000,00 €
Les Restos du Cœur	764,00 €		
MAM Jardin des Sens	250,00 €		
Loisirs Pluriels Cholet	450,00 €		
Multi Act'Enfance	20 000,00 €		
OGECE – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	108 962,67 €		
Total toutes associations :	150 443,47 €		

Participation à l'école : 493,00 € / élève de classe élémentaire
725,00 € / élève de classe maternelle

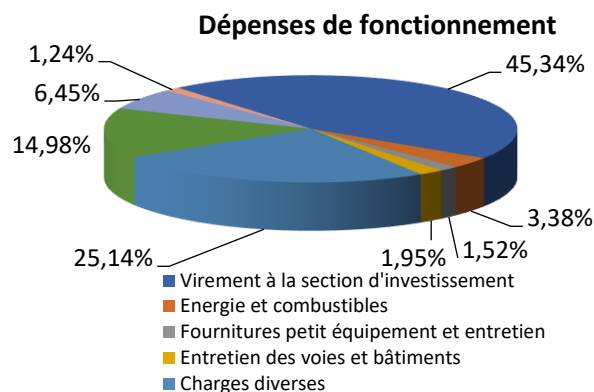


c/ Budget primitif 2025 :

Dépenses de fonctionnement

45.34%	Virement à la section d'investissement	1 300 000.00 €
3.38%	Energie et combustibles	97 000.00 €
1.52%	Fournitures petit équipement et entretien	43 600.00 €
1.95%	Entretien des voies et bâtiments	56 000.00 €
25.14%	Charges diverses	720 774.50 €
14.98%	Charges de personnel	429 650.00 €
6.45%	Subventions aux associations	185 000.00 €
1.24%	Intérêts des emprunts	35 500.00 €

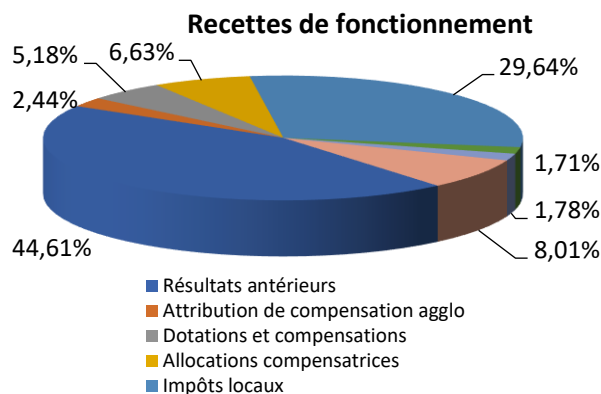
Total des dépenses 2 867 524.50 €



Recettes de fonctionnement

44.61%	Résultats antérieurs	1 279 205.78 €
2.44%	Attribution de compensation aggro	70 000.00 €
5.18%	Dotations et compensations	148 623.00 €
6.63%	Allocations compensatrices	190 115.00 €
29.64%	Impôts locaux	850 000.00 €
1.71%	Locations de salles	49 000.00 €
1.78%	Revenus des immeubles	51 000.00 €
8.01%	Produits divers	229 580.72 €

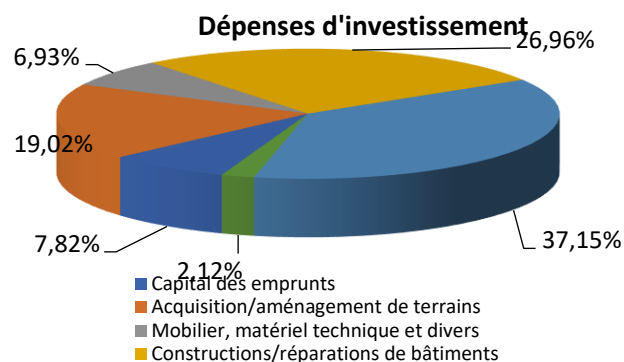
Total des recettes 2 867 524.50 €



Dépenses d'investissement

6.96%	Capital des emprunts	123 283.00 €
16.95%	Acquisition/aménagement de terrains	300 000.00 €
6.17%	Mobilier, matériel technique et divers	109 291.63 €
24.02%	Constructions/réparations de bâtiments	425 154.00 €
33.10%	Aménagements de voirie	586 000.00 €
1.89%	Effacement / rénovation réseau EP	33 500.00 €
10.91%	Charges diverses	193 057.52 €

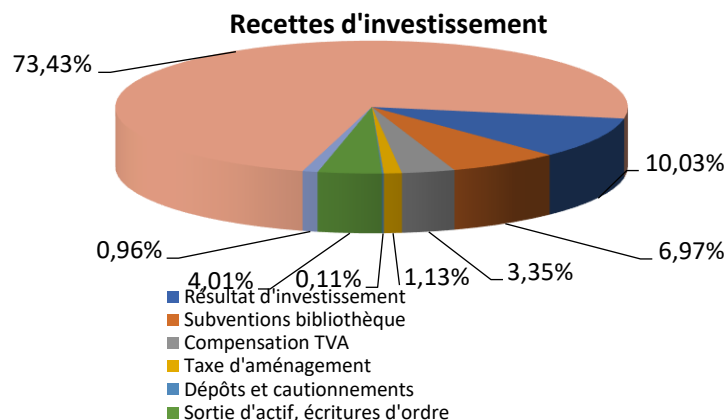
Total des dépenses 1 770 286.15 €



Recettes d'investissement

10.03%	Résultat d'investissement	177 624.62 €
6.97%	Subventions bibliothèque	123 354.00 €
3.35%	Compensation TVA	59 250.01 €
1.13%	Taxe d'aménagement	20 000.00 €
0.11%	Dépôts et cautionnements	2 000.00 €
4.01%	Sortie d'actif, écritures d'ordre	71 057.52 €
0.96%	Cessions d'immobilisations	17 000.00 €
73.43%	Virement de la section de fonctionnement	1 300 000.00 €

Total des recettes 1 770 286.15 €



Les taux d'imposition 2025 (sans augmentation) :

	Bases prévisionnelles	Taux 2025	Produits
Taxe foncier bâti	2 058 000 €	43,48 %	894 818 €
Taxe foncier non-bâti	96 600 €	43,52 %	42 040 €
Taxe d'habitation	52 200 €	15,96 %	8 331 €
Coefficient correcteur			- 94 370 €
Produit attendu			850 820 €

d/ les recettes de fonctionnement les plus importantes :

	2024	2025
- DGF – dotation forfaitaire	120 517	107 236
- Compensation de l'Etat pour exonération sur différentes taxes (réforme de la taxe habitation, taxe foncière...)	133 309	190 115
- Loyer des immeubles	100 000	100 000
- Contributions directes (impôts locaux)	837 314	850 000
- Compensation Taxe Professionnelle Par l'Agglo (- transfert de charges)	70 109	70 000

e/ Evolution de la participation de l'Etat (DGF)

Année	Montant	% d'évolution
2020	135 902 €	-5,38%
2021	128 931 €	-5,13%
2022	118 896 €	- 7,78%
2023	119 772 €	+ 0,74%
2024	120 517 €	+ 0,62%
2025	107 236 €	11,02%

f/ Endettement par habitant

Année	Population	Endettement/habitant
2020	1970	776,31 €
2021	2001	714,13 €
2022	2033	651,48 €
2023	2044	594,71 €
2024	2082	529,37 €
2025	2095	469,65 €

3 – Budget Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte Financier Unique 2024

- Section de fonctionnement : + 709 559,09 €
- Section d'investissement : + 241 755,39 €
Total : + 951 314,48 €

b/ Budget primitif 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget lot. « Domaine de la Croix des Rouleaux »	887 793,82 €	357 974,85 €	1 245 768,67 €

4 – Budget Lotissement « des Tisserands »

a/ Compte Financier Unique 2024

- Section de fonctionnement : + 97 032,22 €
- Section d'investissement : - 161 528,00 €
Total : - 64 495,78 €

b/ Budget primitif 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Lotissement des Tisserands	161 528,00 €	161 528,00 €	323 056,00 €

5 – Budget « Photovoltaïque »

a/ Budget primitif 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget « Photovoltaïque »	6 500,00 €	136 500,00 €	143 000,00 €

6 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - vente du lot n° 5

Madame le Maire présente au conseil municipal une nouvelle demande de réservation de lot au sein du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 ».

Il s'agit du lot n° 5 demandé par M. Valentin GIRON.

Le lot n° 5, d'une surface de 405 m², sera cédé au prix de 31.995 euros (79 euros/m²).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - vente du lot n° 13

Madame le Maire présente au conseil municipal une nouvelle demande de réservation de lot au sein du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 ».

Il s'agit du lot n° 13 demandé par M. et Mme René Brillouet.

Le lot n° 13, d'une surface de 1.481 m², sera cédé au prix de 116.999 euros (79 euros/m²).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 – Questions et informations diverses

a/ DIA Chemin du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un terrain situé Chemin du Bouchot cadastré AD 327 d'une superficie de 409 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

b/ DIA Chemin du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un terrain situé chemin du Bouchot, cadastré AD 326, d'une superficie de 1718 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

c/ DIA 8 bis rue de Beauséjour

Il s'agit de la vente d'une maison située 8 bis rue de Beauséjour, cadastrée AI 24, d'une superficie de 1066 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

d/ DIA 6 rue Vivaldi

Il s'agit de la vente d'une maison située 6 rue Vivaldi, cadastrée AD 274, d'une superficie de 616 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

e/ DIA 18 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 18 rue de Bel-Air, cadastrée AA 52, d'une superficie de 206 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

f/ DIA 2 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 2 rue Nationale, cadastrée AD 28 et AD 171, d'une superficie totale de 2.854 m.

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

Bonne lecture !



■ Matinées Récréatives

Ouvertes aux familles, assistants maternels, et gardes à domicile.

La participation à ces rencontres est **uniquement sur inscriptions** au : 02.41.56.46.64 ou par mail : petite.enfance@ocsigene.fr

Planning des activités :

Mardi 29 avril : temps échanges
Mardi 13 mai : danse
Vendredi 6 juin : construction
Mardi 10 juin : jouer avec rien
Mardi 24 juin : Jeux d'eau



■ Centre Socio Culturel OCSIGÈNE

Parents d'ados

Si on parle de Snapchat, « TikTok », « Story », « Be Real », ça vous parle ?

Venez jouer, tester, partager vos connaissances entre parents !

Mardi 29 avril de 19h à 21h à l'Espace Jeunes de La Séguinière / Gratuit inscriptions au : 02.41.56.26.10



« Bienvenue à la retraite »

A destination des futurs retraités – 2 ans avant la retraite ou nouvellement retraités + 2 ans après la retraite !

On parle finance : atelier ludique sur le budget **mercredi 23 avril matin**

Mes envies, mes projets, mon tempo : atelier pour y réfléchir **lundi 5 mai ou mardi 6 mai matin** (groupe divisé en 2)

100% mobile à la retraite « Je me déplace autrement » : initiation au vélo électrique **lundi 12 mai matin**

Je prends soin de moi : bien manger, bien bouger, faire travailler sa mémoire, ateliers pratico-pratiques **lundi 19 mai et lundi 26 mai après-midi.**

Sorties Loisirs adultes/séniors il reste des places !

Vendredi 16 mai : atelier intergénérationnel Fabrication de coupelles à bijoux – 17h au C.S.I à Saint Léger sous Cholet

Mardi 20 mai : Journée visite d'Escal Atlantic et de l'écomusée à Saint Nazaire [6€ ou 3€ pour les personnes non imposables]

Lundi 2 juin : Matinée à la découverte du patrimoine de la Séguinière « Visite guidée avec un habitant passionné », pique-nique au Moulin de la Cour et animation musicale [Gratuit]

Jeudi 26 juin : Journée : Matin visite du Musée Troglodyte de Rochemenier + l'après-midi plongez dans le monde sous-marin du Mystère des Faluns. [6€ ou 3€ pour les personnes non imposables]

Possibilité de manger une fouace à Doué la Fontaine.

■ Club du Temps Libre

AVRIL

jeudi 17 avril : 12h30 repas de printemps, salle bel air

MAI

jeudi 15 mai: après-midi Club, jeux, bricolage

jeudi 22 mai: petit concours belote, bricolage

JUIN

jeudi 5 juin: après-midi Club, jeux, belote, bricolage

jeudi 12 juin: après-midi petit concours

jeudi 19 juin: après-midi Club, jeux, belote, bricolage



■ Association Verte Vallée

Toutes les manifestations ont lieu à la Résidence Verte Vallée à 15h et sont ouvertes à tous.

Dates à retenir :

Mercredi 14 mai : Groupe de musiciens « Les copains d'abord »

■ Foot : E.S.R.R.

Tu aimes le football et tu veux rejoindre un club convivial et dynamique ? L'ESRR t'invite à ses **portes ouvertes** ! Viens découvrir notre école de foot, rencontrer nos éducateurs et partager un moment de passion sur le terrain.

- U7 Mercredi 23, 30 avril ou le 7,14,21,28 Mai à La Romagne 10h30-11h30 (2018-2019-2020)
- U9 Mercredi 23, 30 avril ou le 7,14,21,28 Mai à Roussay 13h30-14h45 (2016-2017)
- U11 Mercredi 23, 30 avril ou le 7,14,21,28 Mai à Roussay 14h45-16h15 (2014-2015)
- U13 Mercredi 23, 30 avril ou le 7,14,21,28 Mai à Roussay 17h-18h30 (2012-2013)

Au programme :

- Séances d'entraînements adaptées
- Jeux et exercices ludiques
- Rencontre avec les éducateurs
- Informations sur les inscriptions

Que tu sois débutant ou passionné, viens essayer et partager un moment de plaisir avec nous !



Dates des inscriptions :

- Mercredi 18 juin de 18h à 19h30 à la Romagne
- Samedi 21 juin de 10h à 12h00 à la Romagne et Roussay
- Vendredi 27 juin de 18h à 19h30 à la Romagne et Roussay

Animations du club à venir :

- Tournois du groupement masculin U15 et U15 féminine le 24 mai à Torfou
- 31eme tournois de l'Amitié à Roussay le 14/15 juin
- Assemblée générale le 27 juin 20h00 à Roussay

Notre club de football a besoin de vous ! Pour continuer à offrir aux enfants et aux passionnés un cadre dynamique et convivial, nous recherchons des bénévoles motivés pour nous aider dans différents domaines :

- Encadrement des équipes le week end
- Organisation des événements et tournois
- Aide au sein du bureau

Que vous ayez un peu de temps ou beaucoup, chaque aide est précieuse ! Venez partager votre passion et contribuer à la vie du club.

Renseignements : contactesrr@gmail.com

Site internet : <https://www.esrr.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/esromagneroussay/>

Instagram : <https://www.instagram.com/ultrasesrr/>

■ Stella Tennis de Table

Calendrier de fin de saison des rencontres à domicile salle « La Stella » :

PRO A

Mercredi 30 avril : Cergy Pontoise

Mercredi 28 mai : Chartres

Nationale 1

Samedi 17 mai : Vern US

Nationale 2

Samedi 17 mai : Saint Sébastien

- Ping loisir adulte (vendredi de 19h à 20h30) possibilité de s'inscrire toute l'année (renseignements sur place)
- Cours de ping pour débutants ou joueurs confirmés avec Brice OLIVIER (renseignements : stellacademie@sslrtt.com)
- Samedi 26 avril stage pongiste de Cholet Agglomération à Trémentines complexe de l'Evre 1 rue Pasteur. 9h à 12h et de 13h à 16h. Le coût de la journée sera de 10€ et de 5€ la demi-journée pour les personnes de Cholet Agglomération.



■ MFR « Le Vallon »



La MFR « Le Vallon » fête ses 20 ans
jeudi 22 mai 2025 de 16h à 21h

■ Bibliothèque

Nos prochaines animations



Balade contée

Une balade dans notre belle commune accompagnée par l'autrice Tiphaine Le Gall, qui lira des extraits de textes et partagera son travail d'écriture. Les échanges se poursuivront autour d'un verre de l'amitié.

Gratuit, inscription recommandée auprès de la bibliothèque.

Vendredi 6 juin 2025, 18h, Bibliothèque de La Romagne.



Spectacle pour tout-petits

Imaginé par la compagnie Mano&Co, ce spectacle met en scène les 6 livres de la sélection du Prix *Les Tout-petits lisent aussi*.

Pour enfants de 6 mois à 4 ans.

Gratuit, sur inscription via [e-changes](#).

Samedi 14 juin, 16h30 à 17h10, Bibliothèque de La Romagne.

Recherche de bénévoles

Vous aimez le contact avec les enfants, organiser des jeux, raconter des histoires ?

Rejoignez l'équipe d'animation de la bibliothèque. Nous avons besoin de vous !

Fermeture exceptionnelle : le samedi 31 mai en raison du week-end de l'Ascension.

■ Courage et Force pour Johan



A noter dans les agendas !

Une balade Moto Solidaire est organisée par Courage et Force pour Johan

dimanche 25 mai 2025

R.D.V parking de la Mairie à partir de 8h15 – départ 9h15.

Inscription libre par casque.

Contact : 06.22.82.54.68 ou 06.70.65.29.79

■ Multi Act' Enfance



Mult Act' Enfance fête ses 20 ans !

Le vendredi 23 mai 2025

Dans la cour de l'école maternelle

Pour l'occasion, une tombola 100% gagnante est organisée sous forme de tickets à gratter de 2€ qui seront distribuer aux enfants de l'école « L'Arc en Ciel » à partir du 19 mai 2025. Les lots seront à retirer le jour de la fête.

Venez faire la fête à partir de 16h30 !

Il y aura des jeux, des structures gonflables, des crêpes, pizzas et la boom des enfants à partir de 18h30.

Halte Garderie « Saute-Mouton »

Fermeture de la Halte-garderie « Saute-Mouton » du 27 au 30 mai 2025

■ Culture et Loisirs

Théâtre enfants

Nos jeunes comédiens de la troupe des Romignons se préparent pour leur représentation annuelle qui aura lieu le :

mardi 20 mai 2025 à 20h à l'Espace Galerne

Les 2 groupes d'enfants âgés de 9 à 15 ans accompagnés par Olivier Guery, metteur en scène seront accompagnés de l'association Eveil Danse et la Chorale afin d'offrir une soirée bien remplie.

■ Comité des Fêtes

Nouveau bureau 2025 :

- Co-présidence : Jordan BAPTISTE et Jean BRILLOUET
- Trésorière : Sandrine BLOUIN
- Secrétaire : Anne GROLLEAU



L'ensemble du Comité des Fêtes vous attend nombreux le :

Vendredi 20 juin 2025 pour sa traditionnelle **Fête de la Musique au parc de la Mairie.**

La soirée sera rythmée par le son de 3 groupes différents ainsi qu'un Show Laser.

Petite nouveauté cette année, vous pourrez réserver votre repas via Hello Asso à partir du 15 avril 2025.

N'hésitez pas à suivre notre actualité sur notre page Facebook : **Comitédesfêtes la Romagne**

Contact mail : cdf.laromagne49@hotmail.fr

Et pour continuer de faire la fête, le Comité enfile son costume à paillettes et vous donne rendez-vous le **samedi 25 octobre 2025**,

Pour la toute première édition de sa **Disco des +30 ans à l'Espace Galerne.**



■ Maison de Santé Pluridisciplinaire et pharmacie 3A 3B rue Nationale

La remise des clés a eu lieu le 10 avril 2025.

Seront regroupées dans les semaines à venir :

- La pharmacie : Mme LIMOUSIN 02.41.70.32.72
- L'infirmière : Mme GAUTIER 02.41.58.61.71
- L'ostéopathe : Mme DENECHERE 07.82.92.70.73
- La Sage-Femme : Mme PEREIRA 06.44.90.00.73
- L'orthophoniste : Mme COMBE (à partir du mois d'août)



À la suite d'un désistement récent, un local est vacant. Pour tout praticien intéressé, se renseigner auprès de la Mairie.

■ Saison culturelle dans nos communes « Itinérances »



Dans le cadre de la saison culturelle dans nos communes "Itinérances"

« Notre Romagne.....Noble Romagne ! »

A la recherche du cadastre.

Hautelement révélatrice de l'intérêt que portent les Romagnons à leur commune et son patrimoine. Cette manifestation doit son succès (plus de 1000 visiteurs) à vous tous qui nous avez ouvert vos albums photos et vos souvenirs.

Merci !

A suivre ?

Le cercle éphémère « Notre Romagne »

■ Nouveaux services à La Romagne



It's Beautiful !!!

Séverine LEROUX prothésiste Ongulaire diplômée

3Ter rue Nationale (☎ : 06.30.90.98.95) ou par mail : itsbeautiful49@gmail.com

Prestations proposées :

- pose semi-permanent,
- gainage
- extension gel ou acrygel
- remplissage et entretien
- nail art créatif et personnalisé



Sauvages Feuillages (Fresques et Bijoux)

Martin Sabrina

Depuis octobre dernier, Sabrina propose des fresques murales, des tableaux personnalisés et des décorations sur vitrine. Manga, dessins animés ou paysages épurés, Sabrina s'adapte à toutes les demandes pour créer des œuvres uniques et sur mesure.

☎ : 06.18.37.55.36 📧 : sauvagesfeuillages@gmail.com Instagram : sauvages_feuillages

■ Résidence Verte Vallée : logements vacants

Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie (auparavant appelée foyer-logement) est un **mode d'hébergement collectif non médicalisé** accueillant des **personnes âgées autonomes** mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant et occasionnellement d'être aidées.

A ce jour, la Résidence Verte Vallée dispose de quelques logements vacants :

- 2 T1 de 32.91 m²
- 1 T2 de 51.40 m² (pour un couple)



Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes dans votre entourage qui pourraient l'être, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de Mme Magaly CHAUMET

Tél. : 02.44.09.86.40

Par mail : mchaumet@choletagglomeration.fr

■ Aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur

Le compostage est un processus naturel de décomposition de la matière organique grâce à l'action de micro-organismes : bactéries, champignons, vers de terre. Il permet d'obtenir un engrais naturel gratuit et respectueux de l'environnement.

Résider sur le territoire de l'AdC est la condition de mise à disposition d'un composteur par foyer.

Un seul bon de réduction sera accordé par foyer.

Il vous suffit de :

Télécharger le bulletin de réservation de bon de réduction sur le site cholet.fr et de l'envoyer à l'AdC (Hôtel d'Agglomération, rue Saint Bonaventure, B.P. 62111 - 49321 Cholet Cedex)

Ensuite, vous recevrez le bon de réduction qu'il vous suffira de présenter pour tout achat d'un composteur auprès d'un des magasins partenaires de l'opération.

Ci-après un lien de la vidéo réalisée pour bien installer son composteur

<https://www.youtube.com/watch?v=fCVdJ5p4spc>

Magasins partenaires

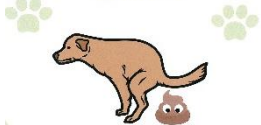
Cholet : Gamm Vert, Jardiland, Leroy Merlin, Mr.Bricolage, Truffaut

Saint-Léger-sous-Cholet : Espace Emeraude



■ Propriétaires d'animaux

UN MAÎTRE RESPONSABLE
RAMASSE



Pour les enfants, pour les promeneurs et pour les agents municipaux, merci de ramasser les crottes de vos chiens

Les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants.

Au delà de la propreté du village, il est question de sécurité publique.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou tout incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que La Romagne conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Le propriétaire d'un chien errant, devra s'acquitter d'un forfait de prise en charge de :

48€ et d'une participation journalière de : 22€

■ Démarchage à domicile Restez vigilants !



Vous nous sollicitez régulièrement pour nous signaler des démarchages frauduleux. Avant toute chose nous vous conseillons de rester vigilants et rappelons que les services de la police ou de la gendarmerie sont à votre disposition.

1 Ne signez aucun document qui pourrait vous être remis

2 Ne communiquez aucune information bancaire

3 Conservez et collectez le maximum d'informations concernant votre interlocuteur (identité, documents etc.)

Le ou les démarcheurs ne peuvent exiger aucune contrepartie financière sur place : chèque (même non encaissé), ordre de virement espèces etc. pendant un délai de 7 jours (rétractation), même si de la marchandise est laissée au domicile du particulier démarché.

■ AVIS AUX PROMENEURS, AUX MARCHEURS...

Vous aimez votre commune, vous y promener, flâner ou marcher dans ses rues et ses environs proches. Malheureusement, on y trouve un peu partout sur les trottoirs, les parkings, dans le parc, les buissons, les fossés, la zone industrielle, etc... des déchets de toutes sortes : papiers, emballages alimentaires, masques, mégots et paquets de cigarettes, canettes en fer, bouteilles en verre ou en plastique, et bien d'autres objets insolites !

La mairie met à disposition des sacs, des pinces, et des gilets jaunes.

Romagnons, Romagnonnes, n'hésitez pas à venir les emprunter pour, vous aussi, participer à rendre propre votre commune.

Plus de collecteurs il y aura, moins de déchets on trouvera !

Si vos sacs de collecte sont importants, vous pouvez les déposer près des ateliers municipaux, en prévenant la mairie lors du retour des pinces.



■ Stop aux nuisances sonores

Les travaux d'extérieur peuvent être bruyants.

Rappelons donc que tous les appareils entraînant des nuisances sonores (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) doivent être utilisés uniquement :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h, le dimanche et les jours fériés

Entre 22h et 7h (entre le coucher et le lever du soleil), on peut parler de **tapage nocturne** à propos des « auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». Le plus souvent, le tapage nocturne est causé par de la musique forte et persistante, des cris, des éclats de voix, des animaux domestiques, des bruits de machines (perceuse, aspirateur) ; dans ce cas composer le 17.

■ Recensement Obligatoire pour les jeunes de 16 ans



Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



Instagram @armeesjeunesse
LinkedIn Direction du service national et de la jeunesse
X @DSNjeunesse
YouTube @DSNarmees





■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du mardi au jeudi	9 h à 12 h 30	
Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30
Le samedi	8 h à 12 h	

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.



	Collecte des déchets
Bourg et Ecart	les mardis, semaines impaires : ordures ménagères les mardis, semaines paires : emballages ménagers

■ Marché hebdomadaire :

Pour rappel, tous les mercredis **de 8h30 à 12h30** parking de la Chapelle, rue de la Mairie avec :

- Boucher-charcutier "Chez Riri"
- Primeur "Séchet Primeur"

Présence occasionnelle :

Vente de bijoux / bougies, parfums de cosmétique et d'intérieur / macramé / maroquinerie

Tout commerçant intéressé par ce marché peut se renseigner auprès du secrétariat de Mairie au [02.41.70.32.50](tel:02.41.70.32.50)

Tous les 2èmes mercredis de chaque mois : foodtruck « Maragalode » **de 18h à 21h** 06.61.51.86.99

■ Permanences :

⇒ **Conseiller numérique du C.S.I OCSIGENE :**

Son rôle : l'accompagnement dans les démarches administratives en ligne et la prise en main du numérique. Il est présent à la Mairie de La Romagne tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h uniquement sur R.D.V.

M. PHOU-GUIMBRETIERE Rodolphe : 07.82.49.23.03 ou numerique@ocsigene.fr

⇒ **Infirmière de garde :**

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

(Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).

⇒ **Médecin :**

Pour les urgences, composer le **02.41.33.16.33 (24h/24h)**

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

Dr Dragomir La Romagne : 02.41.75.48.76

⇒ **Pharmacie :**

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**

Pharmacie Limousin La Romagne : 02.41.70.32.72



INTRAMUROS : Application à télécharger sur



AVRIL 2025

Jeudi 17	Club du Temps Libre : Repas du Club	Salle Bel-Air
Jeudi 24	Rencontre Inter-Professionnelle	Salle Municipale
Dimanche 27	Foot : Equipe A / Pomjeannais 2 Equipe B / St Georges – Trém 3	
Lundi 28	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Mercredi 30	Stella Tennis de Table : Pro A / Cergy Pontoise	Salle « La Stella »

MAI 2025

Lundi 5	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 15	Club du Temps Libre : petit concours interne	Salle Municipale
Mardi 20	Culture et Loisirs : Représentation théâtre enfants	Espace Galerne
Jeudi 22	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels et jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 22	MFR « Le Vallon » fête ses 20 ans	MFR « Le Vallon »
Vendredi 23	Multi Act' Enfance fête ses 20 ans	Cour de l'école
Dimanche 25	Courage et Force pour Johan : balade moto solidaire	Parking de la Mairie
Mercredi 28	Stella Tennis de Table : Pro A / Chartres	Salle « La Stella »

JUIN 2025

Lundi 2	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Mercredi 4	Don du Sang	Espace Galerne
Jeudi 5	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels et jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 5	Multi Act' Enfance : Assemblée Générale	Salle de motricité
Samedi 7	Foot : Tournois U13 U15 U17	Le Longeron
Jeudi 12	Club du Temps Libre : petit concours, bricolage	Salle Municipale
Samedi 14	Foot : Tournois U9 U11	Roussay
Dimanche 15		
Lundi 16	Multi Act' Enfance : Permanence inscriptions Périscolaire	Salle Bel-Air
Lundi 16	Cantine : Permanence inscriptions	Salle Bel-Air
Jeudi 19	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, et jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 20	Comité des fêtes : fête de la musique	Parc de la Mairie ou complexe selon temps
Samedi 28	Ecole « L'Arc en Ciel » : kermesse	Espace Galerne
Lundi 30	Gymnastique Romagnonne : assemblée générale	Salle du Foot



Mairie de LA ROMAGNE
17 rue de la Mairie - 49740 LA ROMAGNE
Tél. : 02 41 70 32 50
www.laromagne.fr

